



Ville de Cerny

Extrait du registre des décisions

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 ✉ @mairie@cerny.fr

DÉCISION N° 09-2023 –7.5

Date : 13 février 2023

Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - (DETR) –
Programmation 2023

La commune de Cerny, dans le cadre du dispositif permettant de soutenir l'activité économique du pays, a obtenu avec le « plan de relance 2020 » une subvention lui permettant de restaurer une aile de la mairie.

Cette rénovation permettra, courant de l'année 2023, d'accueillir dans ces nouveaux locaux, les associations qui œuvrent dans des domaines d'intérêt général aussi variés que sont la culture, le sport et le social.

Les travaux de rénovation s'achevant en ce début d'année 2023, il est nécessaire d'acquérir du mobilier pour équiper les bureaux partagés et les différentes salles de réunion qui composent ce bâtiment de quatre niveaux.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

SOLLICITE la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023, pour l'équipement de la nouvelle aile de la mairie,

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 50 592,77 € HT.

La demande de subvention porte sur un montant de 25 296,39 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération d'un montant total de 50 592, 77 € HT (60 711, 32 € TTC) qui se décompose comme suit :

Plan de financement	Dépenses HT	TVA 20 %	Recettes TTC
Équipement mobilier toutes salles confondues	25 732,13 €	5 146,426 €	
Équipement rayonnages archives	4 922,51 €	984,50 €	
Équipement électroménager	349,98 €	70,00 €	
Équipement informatique câble et matériels	19 588,15 €	3 917,63 €	
Participation communale en autofinancement			35 414,93 €
DETR – Programme 2023 (50,00 %)			25 296,39 €
TOTAL	50 592,77 €	10 118,55 €	60 711,32 €

APPROUVE l'échéancier de réalisation de l'opération correspondant :

Nature de l'opération	Date prévisionnelle de la commande	Date prévisionnelle de la livraison
Equipement de la nouvelle aile de la mairie	A la notification de l'attribution de la subvention	Août 2023

APPROUVE l'échéancier de réalisation des dépenses correspondant :

DÉPENSES	Date prévisionnelle de règlement de l'acompte	Date prévisionnelle de règlement du solde
Equipement de la nouvelle aile de la mairie	-	Septembre 2023

DIT que la dépense correspondante à la réalisation de l'opération sera inscrite au BP 2023.

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

